



# Les offrandes et les dîmes selon l'Ancien Testament

1. Les premières dîmes
2. Les règles sur les dîmes
3. D'autres offrandes prescrites et des offrandes volontaires
4. Résumé sur les dîmes dans l'Ancien Testament
5. Peut-on voler Dieu?
6. Devons-nous encore donner la dîme aujourd'hui? (NT)
7. Quelques implications pratiques

## 1. Les premières dîmes

- a. Abraham a offert la dîme du butin en guise de reconnaissance envers Dieu et pour assurer le soutien matériel d'un serviteur de Dieu (Gn 14.20).
- b. Jacob a fait le vœu de donner au Seigneur selon la mesure de ses bénédictions (Gn 28.20-22).

## 2. Les règles sur les dîmes

- a. La dîme devait être motivée par la reconnaissance, car tout ce que nous possédons appartient au Seigneur (Lv 27.30-33).
- b. La 1<sup>re</sup> dîme était pour le salaire des prêtres et des Lévites, afin d'assurer le ministère de l'Évangile (Nb 18.21-30).
- c. La 2<sup>e</sup> dîme était un acte d'adoration au sanctuaire, afin d'assurer la tenue des fêtes et des célébrations et la participation de tout le peuple dans la joie (Dt 12.6,10-11,17-18).
- d. La 3<sup>e</sup> dîme était prélevée tous les trois ans, afin de pourvoir aux besoins des pauvres (Dt 14.28-29 et 26.12).

## 3. D'autres offrandes prescrites et des offrandes volontaires

- a. Des offrandes volontaires (biens et talents) ont été utilisées pour la construction du tabernacle par Moïse (Ex 35 et 36).
- b. Des offrandes volontaires ont été recueillies par David pour la construction du temple de Salomon (1 Ch 29.1-9).
- c. Les premiers fruits des récoltes et les premiers-nés des animaux étaient offerts au sanctuaire (Ex 23.19; Ex 34.19-20; Dt 26.1-11).
- d. Les enfants premiers-nés étaient rachetés par une rançon (Ex 34.20; Nb 18.15-18).

- e. Les différents sacrifices d'animaux étaient prescrits pour représenter l'expiation des péchés, pour exprimer la reconnaissance et pour la communion avec Dieu (Lv 1 à 7).
- f. Des parties du champ et des épis non moissonnés étaient destinées aux pauvres et aux étrangers (Lv 19.9-10).
- g. Le repos de la terre devait être respecté tous les sept ans (Ex 23.10-11).

#### **4. Résumé sur les dîmes dans l'Ancien Testament**

- a. Qu'est-ce qui était soumis à la dîme?
- b. À qui la dîme était-elle donnée?
- c. Pourquoi la dîme était-elle requise?
- d. Combien de dîmes Israël devait-il payer?
- e. Quelles promesses Dieu a-t-il faites à ceux qui donnaient fidèlement? (Pr 3.9-10; Ml 3.10-12).

#### **5. Peut-on voler Dieu?**

- a. Le Seigneur a reproché à son peuple de lui voler ce qui lui était dû (Ml 3.7-10).
- b. Israël était exhorté à donner généreusement et à faire confiance en Dieu même dans des circonstances difficiles.

#### **6. Devons-nous encore donner la dîme aujourd'hui? (NT)**

- a. Jésus n'a pas aboli la dîme, mais il ne l'a pas prescrite non plus (Mt 23.23; Lc 11.39-44; 18.12).
- b. Nous sommes exhortés à donner de bon cœur, avec joie, librement, généreusement, abondamment (2 Co 9.6-8).

#### **7. Quelques implications pratiques**

- a. Bien gérer l'argent que Dieu nous confie; savoir distinguer entre les besoins réels et le luxe.
- b. Donner volontairement avec amour, fidélité, justice et miséricorde.
- c. Savoir que l'offrande est une affaire spirituelle et que Dieu est le propriétaire de nos biens.
- d. Reconnaître que l'offrande fait partie de notre adoration et de notre confession de foi.
- e. Donner généreusement en faisant confiance au Seigneur et à ses promesses de bénédiction.
- f. Savoir bien investir pour le Royaume de Dieu.
- g. Se servir des principes de l'Ancien Testament sur la dîme tout en évitant le piège du légalisme.
- h. Donner selon la mesure de bénédictions que le Seigneur nous accorde.
- i. Mettre les offrandes en priorité dans notre budget.

- j. Avoir comme priorité de soutenir le ministère de l'Évangile et la mission.
- k. Consacrer une part de nos offrandes à l'aide diaconale envers nos frères et sœurs dans le besoin.
- l. Savoir faire la différence entre les contributions au budget général de l'Église et l'aide diaconale.
- m. Enseigner à nos enfants leur responsabilité de donner à l'Église dès qu'ils gagnent de l'argent.

---

**Paulin Bédard**, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))